



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pauvreté

Question écrite n° 29796

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 2012. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de cette conférence.

Texte de la réponse

La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a constitué le point d'orgue de l'ambitieux travail de concertation engagé depuis septembre 2012 entre les pouvoirs publics et la société civile pour l'élaboration de cette stratégie globale. Cette conférence, qui s'est tenue à Paris les 10 et 11 décembre 2012, a été organisée autour des travaux de sept groupes de travail thématiques, conduits par des personnalités qualifiées reconnues pour leur expertise et leur indépendance de vue. Ces sept groupes ont produit des rapports thématiques de grande qualité, centrés sur des propositions concrètes, autour de l'emploi, du logement, de la santé, de la famille, du surendettement, de l'accès aux droits et des minima sociaux et de l'organisation générale des politiques sociales. La composition de ces groupes reflétait une diversité de profils : représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, des partenaires sociaux, des élus, des opérateurs nationaux mais aussi des personnes en situation de pauvreté membres du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Ces dernières ont participé aux sept groupes de travail où elles ont pu apporter leur témoignage et contribuer à faire changer les regards. Le Gouvernement, qui a été fortement impliqué dans cette conférence puisque pas moins de onze ministres y ont participé, a pu ainsi s'appuyer sur les conclusions de cette conférence et sur les recommandations des groupes de travail, pour construire son Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce Plan, engagement de campagne du Président de la République, a été officiellement adopté le 21 janvier 2013, lors de la réunion du comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE), instance qui n'avait plus été réunie sous la présidence du Premier ministre depuis 2006. Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, décliné en feuilles de route confiées aux différents ministères concernés, a pour vocation de structurer l'action du Gouvernement en matière de solidarité, tout au long du quinquennat. Il s'articule autour de trois grands axes de réforme : réduire les inégalités et prévenir les ruptures ; venir en aide et accompagner vers l'insertion ; coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs. Le Premier ministre a confié le 1er février 2013 à François Chérèque une mission de suivi qui sera conduite tout au long du quinquennat, sur la base de la création d'un tableau de bord retraçant la montée en charge et l'impact des mesures, ainsi que d'une méthode de travail permettant une appropriation et une déclinaison territoriale du Plan. Un premier bilan de cette mise en oeuvre sera effectué à l'occasion du CILE de janvier 2014, après la remise du rapport de Monsieur Chérèque.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29796

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6335

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2162